



## Section Organisation des Compétitions du Dimanche

### SAISON 2018/2019

#### PROCÈS-VERBAL n°45

---

**Réunion du : vendredi 26 Avril 2019**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** francs pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

<b>U19 - COUPE de PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.</b>
--

**21384203 : VIRY CHATILLON E.S. / VAL YERRES CROSNE A.F. du 03/04/2019 (1/4 de finale)**

La Section prend note de la décision de la C.R.D. du 24/04/2019 ayant donné la rencontre en objet à rejouer.

La Section fixe ce match à REJOUER le mercredi 08 mai 2019 à 14h30 (date butoir).

S'agissant d'un match à rejouer, la Section invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions réglementaires de l'article 20.2.3 du R.S.G de la L.P.I.F.F..